

# RÉSERVATION OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS SUR PAYSDELOR.FR

## PLANNING D'OUVERTURE ET D'ACTIVITÉ (du 29 juin au 30 août)

Horaires	9h30/10h15	10h30/12h00	13h30/15h30
Lundi	École de natation enfants (à partir du 6 juillet jusqu'au 30 août)	Public nageurs	Public
Mardi		Groupes / ALSH	
Mercredi		Public Nageurs	
Jeudi		Groupes / ALSH	
Vendredi		Public Nageurs	
Samedi	Fermé		
Dimanche	Fermé		

**TARIFS RÉDUITS**  
SUR L'ENTRÉE DES PISCINES

	TARIFS	
	1 entrée	10 entrées
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit	
Adulte	3,50 €	28,00€
Famille <sup>(1)</sup>	8,50 €	/
Tarif réduit <sup>(2)</sup>	3,00 €	22,00 €

(1) 3 personnes

(2) Sur présentation d'un justificatif (PMR, demandeur d'emploi et étudiant, enfant de 4 à 17 ans, + de 60 ans, personne supplémentaire entrée "Famille")

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS Bonnet de bain obligatoire. Certificat médical obligatoire pour toutes activités.

- Seuls les maillots et boxers de bain sont autorisés. Les caleçons, bermudas, shorts courts ou longs, maillots jupes, paréos ainsi que les claquettes et les sacs sont interdits sur le bord des bassins. Les maillots deux-pièces et une pièce sont seuls autorisés (cf. art.2 du règlement intérieur).
- Aucun matériel autorisé.
- Parking gratuit.

- Les abonnements annuels sont nominatifs.
- L'accès aux bassins est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure.
- La vente des entrées se termine 45 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- Évacuation des bassins 30 minutes avant la fermeture.
- Les casiers-consignes fonctionnent avec une pièce de 1€ ou un jeton

- de chariot.
- Les heures et les jours d'ouverture, ainsi que les tarifs sont affichés à l'entrée, ils doivent être respectés.
- Une tenue de bain est obligatoire et une attitude correcte est exigée.
- L'utilisateur doit s'assurer de n'avoir aucune contre-indication médicale.
- Le site n'est pas autorisé aux usagers porteurs d'un plâtre.
- Tous les dommages et dégâts occasionnés sur les installations

- engagent la responsabilité de leur(s) auteur(s). Ils seront réparés aux frais du ou des contrevenants.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol et de tous dommages et dégâts aux personnes et aux biens.
- La direction se réserve par ailleurs le droit de refuser l'accès à ses installations aux contrevenants, de façon temporaire ou définitive.